



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 30 juin 2010**

Compte-rendu

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BIACABE Jean-Luc	ACFCI
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	CHEYNEL Henri	FBF
Mme	DELAIR Joëlle	CFDT
M.	De LAVERNEE Gérard	MEDEF
M.	DUCHATEAU Patrick	Fédération française du bâtiment
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	CGT
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
Mme	LION Catherine	FNSEA
Mme	PAULY Elisabeth	Banque de France
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	POUZIN Gilles	CFTC
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

Mme	ARCHAMBAULT Edith	Université Paris I
M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	EURIAT Michel	Insee
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee
M.	MOREL Bernard	Insee
Mme	VIENNE Dalila	ASP

Excusés

M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	MARESCHAL Patrick	Conseil général de Loire Atlantique
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	CCIP

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Points d'actualités	3
II.	Actualités de l'European Statistic Advisory comity (ESAC).....	8
III.	Présentation des travaux du groupe de travail « connaissance des associations »	6
IV.	Les suites données au rapport Vorms	10
V.	Labellisation des enquêtes, certification des sources administratives et étalonnage des statistiques privées	11
VI.	Ébauche d'avis général 2011.....	17

I. Points d'actualités, Jean-Philippe COTIS

Rapport sur la situation des finances publiques

S'agissant des contributions du service statistique public au débat économique, Jean-Philippe COTIS indique que les équipes de l'Insee et du Ministère des Finances ont été fortement sollicitées dans le cadre du rapport sur la situation des finances publiques commandé par le Président de la République. Le rapport était destiné à analyser l'évolution des finances publiques au cours des trente dernières années et à étudier différents scénarios d'évolution au cours des dix prochaines.

Chacune des trente dernières années a été marquée par un déficit, conduisant à une montée progressive de l'endettement public. Celui-ci est ainsi passé de 20 à 80 % du PIB en trente ans. Parmi les causes de cette dérive, on peut noter que la France n'a pas mis à profit les périodes de haute conjoncture pour consolider les finances publiques. Elle a au contraire, procédé à des baisses d'impôt non gagées par des économies de dépenses. A l'origine des déséquilibres de finances publiques, on trouve également une progression très dynamique des dépenses.

La dépense sociale a connu ainsi une croissance très supérieure à celle du PIB tout comme la dépense locale. Ce dynamisme des dépenses locales n'est pas dû uniquement au transfert de charges de l'État vers les collectivités territoriales mais également à une dynamique autonome très forte.

L'enjeu des dix prochaines années est celui de la soutenabilité des finances publiques. Le rapport a exploré trois scénarios fondés respectivement sur des hypothèses de croissance du PIB de 2,5 %, 2 % et 1,5 % par an. Selon ces scénarios et en prolongeant la croissance actuelle de la dépense publique de 2 % par an, la dette publique s'échelonnerait en 2018 de 110 à 140 % du PIB. Ces niveaux très élevés de dette publique ne seront sans doute cependant jamais atteints car, dans l'intervalle, des mesures de redressement seront prises, à l'initiative des pouvoirs publics ou en réponse à une crise financière.

Au cours des trois dernières années, le déficit de croissance de la France s'est élevé à près de 6 points du PIB et tous les travaux empiriques internationaux existant, y compris ceux de l'Insee, indiquent que l'essentiel du terrain économique perdu pendant la crise est irrémédiablement perdu. Avec un taux de prélèvements obligatoires de 50 % du PIB, ceci laisse augurer un manque à gagner durable de recettes fiscales et sociales de trois points de PIB qui creuseront d'autant les déficits annuels à venir. Les finances publiques ont donc été durablement marquées par la crise.

Par ailleurs, l'histoire montre qu'en général, lorsque la dette d'un pays dépasse 90 % du PIB, il s'ensuit des risques de complications économiques et financières importants. A la fin du premier trimestre 2010, la dette publique française atteint 80 % du PIB. En outre, le niveau élevé des déficits actuels laisse relativement peu de temps pour infléchir la dynamique de la dette publique, ce qui plaide objectivement pour un resserrement rapide des politiques budgétaires.

Le rapport sur l'économie française en 2009 rend compte de l'étude de l'Insee qui montre que dans le passé le terrain perdu à l'occasion des crises n'a jamais été retrouvé.

Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi

Le rapport se penche également sur d'autres thèmes. Il comporte notamment une étude réalisée en collaboration avec le SOeS sur les émissions de gaz carbonique liées à l'activité économique, qui a été longuement et abondamment reprise dans la presse. Il présente également une première tentative de tableau de bord de type Stiglitz portant sur les pays du G7 moins le Canada et élargi à l'Irlande pour

inclure un pays de petite taille. Il s'agit d'une bonne manière d'appliquer les recommandations du rapport Stiglitz. Il est regrettable, en revanche, que la presse n'ait pas relayé ce travail.

Organisation du SSP

S'agissant de l'organisation du Service Statistique Public, une équipe dirigée par Pierre Muller s'est attelée à la mise en œuvre du projet de centre statistique de Metz. Elle réfléchit en particulier à l'organisation du recrutement, à la communication interne, aux mesures d'accompagnement et à la mise en place des différentes unités statistiques. Les conversations avec la SNCF se poursuivent en vue de l'acquisition du site de la gare impériale.

Le Secrétaire général du Cnis a été chargé d'une mission de réflexion qui devrait aboutir à la mise en place d'une direction de la méthodologie à l'Insee au cours de son prochain moyen terme. L'objectif est de maîtriser les processus et les systèmes d'information et de renforcer l'innovation et le savoir-faire de l'Insee et de l'ensemble du SSP.

De très grands instituts statistiques, en Europe du Nord et au Canada notamment, se sont dotés d'une telle direction et le bilan qu'ils en font est très positif. Néanmoins, il conviendra d'en adapter le modèle au contexte et aux modalités propres du fonctionnement de l'INSEE.

Les estimations trimestrielles d'emploi avancées de l'emploi publiées par l'INSEE ont donné au troisième trimestre 2009 des résultats contre-intuitifs et qui ont semblé sous-estimer les destructions d'emploi. Ces estimations ont été ensuite très fortement révisées. L'un des problèmes qui est apparu tient au fait que le public interprète ces données comme des « statistiques dures » alors qu'il s'agit en fait plutôt d'estimations prévisionnelles. Elles s'appuient en effet sur l'enquête ACEMO, qui ne tient pas compte des entreprises de moins de 10 personnes alors qu'en période de crise, ces entreprises de moins de 10 personnes sont particulièrement touchées par les destructions d'emploi. Il a donc été nécessaire de bien expliquer que la première estimation de l'emploi trimestriel restait fragile. La première livraison de l'emploi trimestriel sera donc à l'avenir systématiquement accompagnée d'un commentaire.

Il conviendra en outre, de remédier à certains défauts méthodologiques constatés, notamment en renforçant la prise en compte des données macro-économiques dans le processus d'élaboration des premières estimations. En effet, lors de l'épisode cité, les prévisions macro-économiques suggéraient fortement que les estimations trimestrielles avancées de l'emploi étaient peu plausibles. Il convient par conséquent, d'accroître la pluridisciplinarité dans l'élaboration des chiffres et d'approfondir la concertation avec l'Acoss et la Dares pour améliorer la robustesse de nos estimations.

Ces mesures devraient permettre d'éviter la réédition de difficultés préjudiciables à la crédibilité de la statistique publique.

Débat

A propos de la difficulté de recenser les effectifs des TPE/PME, notamment du secteur de l'artisanat, **Francis PAILLARD** souligne qu'il convient de tenir compte également de l'instauration du régime des auto-entrepreneurs. Celui-ci a selon lui une influence non négligeable sur les effectifs des entreprises des TPE/PME en exerçant une concurrence déloyale. Il conviendrait de mesurer les conséquences de ce régime fiscal.

Jean-Pierre DUPORT reconnaît que si le phénomène des auto-entrepreneurs se développe, il nécessitera une connaissance statistique améliorée.

Le rapport sur les finances publiques

Denis DURAND souligne que le rapport sur les finances publiques, commandé par le Président de la République, laisse place à des interprétations qui peuvent diverger. Il implique donc une interaction entre un travail d'expert et des choix gouvernementaux. Par conséquent, Denis DURAND fait part du malaise qu'il a ressenti en voyant que le Président de l'Autorité Statistique était impliqué dans ce travail. Il s'interroge sur la compatibilité entre ce genre de mission et la défense de l'indépendance de l'Autorité de la Statistique Publique. Il précise qu'il a déjà formulé cette remarque en réponse à une enquête de l'Esgab sur les conditions de l'indépendance statistique en France.

Benoît ROBIN estime également qu'il est délicat que le Président de l'Autorité de la Statistique Publique soit amené à produire un rapport sur les finances publiques. Par ailleurs, il prend note que la réforme ne vise pas à organiser le démembrement de l'Institution.

Jean-Philippe COTIS indique qu'il prend note de la remarque de Denis DURAND et qu'il la transmettra à qui de droit. Il l'assure que le rapport a été réalisé avec la plus extrême rigueur et une très grande indépendance. La rédaction elle-même est d'une grande franchise et montre que les rédacteurs du rapport n'ont pas fait preuve de complaisance au cours de cet exercice. La remarque qui consiste à souligner que la réduction des prélèvements obligatoires n'a pas été gagée au cours de la décennie écoulée par des mesures d'économie et que ces baisses d'impôts non financées ont finalement conduit à accroître la dette publique de 20 points de PIB dénote notamment une indépendance certaine.

Denis DURAND demande ce qu'il en est du projet de changement de statut des écoles de formation économique et statistique. Les conditions de formation des statisticiens constituent l'un des éléments de la qualité et de l'indépendance de la statistique publique.

Le changement de statut des écoles de formation d'économie et de statistique

Jean-Philippe COTIS indique que la Direction de l'Insee considère que le projet d'implantation à Palaiseau constitue une véritable opportunité pour le Genes, qui est aujourd'hui un laboratoire de recherche de petite taille. Le fait que le département d'économie de l'École Polytechnique soit lui-même à la limite de la taille critique conduit tout naturellement à envisager leur rapprochement. Par ailleurs, cela permettra de remédier aussi à la vétusté des locaux.

Dans un passé déjà lointain des administrateurs de l'Insee passaient trois ans au sein du Crest puis revenaient à des missions statistiques plus classiques au sein de l'Insee. Ce système permettait à des administrateurs de l'Insee de se ressourcer et de se renforcer périodiquement dans le domaine de la recherche. Un tel mode de fonctionnement était très positif pour la qualité générale de la statistique mais il n'était pas optimum du point de vue de la recherche, qui nécessite une plus grande permanence. Il constituait donc un obstacle à la professionnalisation du Crest et à sa capacité à tenir son rang dans la compétition académique internationale. Les chercheurs du Crest sont donc aujourd'hui pour l'essentiel des permanents et les synergies avec le reste de l'Insee à certains égards en ont soufferts.

Dans la nouvelle architecture institutionnelle qui s'annonce il est donc prévu de contractualiser les relations entre l'Insee et le Genes pour systématiser et renforcer des interactions qui sont aujourd'hui beaucoup moins fortes qu'elles ne devraient l'être. Le transfert vers Palaiseau rend absolument nécessaire l'institutionnalisation, la quantification et l'organisation des interactions entre l'Insee et le Genes. La perte du lien entre ces deux entités constituerait un échec majeur. Par conséquent, la réforme ne vise pas un démembrement du système statistique mais un renforcement du pôle recherche et une formalisation de ses liens avec l'Insee.

La réforme suscite au sein des personnels certaines inquiétudes que la Direction de l'Insee espère pouvoir lever. S'agissant de la concertation avec les organisations syndicales la difficulté est que les délais sont courts parce que l'Insee souhaite candidater en temps utile au grand emprunt. Deux réunions

de CTP ont été par ailleurs annulées à l'initiative des représentants des syndicats. Néanmoins, Jean-Philippe COTIS ne désespère pas de débattre du fond et de la réforme avec eux dans les prochains jours.

II. Actualités de l'European Statistic Advisory Comity (ESAC), Denis DURAND

Denis DURAND rappelle que l'Esac a été mis en place il y a un an. Le travail qui y est mené est plus intense que dans l'institution qui le précédait. Le nombre de ses membres est réduit à 25 dont le Directeur Général d'Eurostat. Les participants font preuve d'une implication personnelle dans les travaux du Comité. Ils possèdent une réelle capacité de dialogue avec le Directeur Général d'Eurostat et la Présidente du Comité, une universitaire britannique, qui tient manifestement à jouer sérieusement son rôle. Elle a indiqué qu'elle souhaitait entretenir des contacts avec les comités consultatifs statistiques nationaux.

Par conséquent, le Cnis constitue l'instance adéquate pour cette interaction avec le niveau européen et il serait d'autant plus intéressant d'aller dans cette voie que les membres du Cnis ont souvent affirmé leur souhait de pouvoir anticiper les débats et les décisions de niveau européen étant donné leur importance pour le service statistique public en France. Denis DURAND suggère d'utiliser cette voie en s'appuyant sur l'ordre du jour des travaux du Comité européen. L'Esac donne des avis sur des programmes de travail. Il s'apprête notamment à donner un avis sur le programme de travail du système statistique européen en 2011. Il s'agit d'un travail relativement technique, sur la base d'un programme détaillé qu'il est difficile d'appréhender pour quelqu'un qui n'est pas impliqué dans les travaux du système statistique public.

Par ailleurs, l'Esac prépare le programme moyen terme 2013-2017 du système statistique européen. A juste titre, Eurostat a sollicité différents avis, notamment celui de l'Esac, assez en amont. Le premier exercice se tient ces jours-ci. L'Esac a réussi à négocier avec le Directeur Général d'Eurostat un délai supplémentaire pour la remise de son avis, qui doit désormais être remis fin juillet.

Le premier avis exprimé par les usagers pourrait s'appuyer sur l'acquis du travail déjà engagé par l'Esac, qui repose en particulier sur trois groupes de travail dont les sujets recourent les préoccupations du Cnis. Le premier groupe de travail porte sur les suites du rapport Stiglitz et les communications de la Commission européenne sur le même sujet. Les premières discussions de ce groupe de travail témoignent de l'attention portée à la prise en compte de l'ensemble des piliers du développement durable et des inégalités sociales. Par ailleurs, il a exprimé un certain scepticisme par rapport à la démarche qui consisterait à essayer systématiquement de monétiser toutes les dimensions du développement durable, ne serait-ce que pour des raisons pratiques. Même en considérant que la base théorique d'une monétisation des phénomènes environnementaux existe, des difficultés demeurent pour parvenir à un résultat.

Le groupe de travail est également attentif à la mise en cohérence des informations à laquelle la comptabilité nationale peut servir de cadre utile. Ses membres ont fait preuve d'un consensus quasi-général pour ne pas abandonner le PIB, même s'ils souhaitent enrichir l'information. Enfin, le groupe de travail a mis l'accent sur la dimension internationale des questions environnementales.

Le groupe de travail sur les suites du rapport Stiglitz devrait remettre ses conclusions d'ici la fin de l'année. Il est prévu que ses réflexions constituent dès à présent l'un des axes de l'avis de l'Esac sur le programme moyen terme du système statistique européen.

Le second groupe de travail porte sur l'accès des chercheurs aux données statistiques individuelles.

Enfin, un sous-groupe sur la qualité des données étudie la problématique de labellisation des données de différentes origines.

Par conséquent, Denis DURAND est favorable à la validation de l'ensemble des préoccupations relevées par l'Esac et suggère d'y ajouter la question des nomenclatures sociales, qui n'apparaît pas dans les documents européens. Le Bureau du Cnis pourrait demander que la question des nomenclatures sociales soit prise en compte de façon explicite dans le programme statistique européen.

Denis DURAND est disposé à adresser rapidement une proposition à la présidence et au secrétariat de l'Esac à l'issue des débats du Bureau et à s'engager à assurer la liaison entre l'Esac et le secrétariat du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT soutient la proposition de Denis DURAND sur les nomenclatures sociales. Les premières études de ce dossier ont montré de véritables divergences entre les approches. Néanmoins, le programme de travail européen ne doit pas se limiter aux sujets consensuels et il convient de défendre le point de vue du service statistique public français. Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT propose d'inviter la Présidente de l'Esac à la prochaine Assemblée Générale du Cnis.

Débat

Gilles POUZIN rappelle que dans le cadre de l'avis 2010, le Cnis avait émis le souhait que les travaux sur le suivi de l'activité des banques par métier soient pris en compte dans les orientations européennes en matière de collecte d'information et de constitution des bases de données, notamment celle résultant de l'ESRB. Cette demande du Cnis pourrait s'articuler avec une veille de l'Esac sur les conséquences et l'anticipation de l'ESRB.

Il ajoute que d'autres points de l'avis 2010 du Cnis font référence à des études internationales. Il y a probablement matière à améliorer la coordination entre les études françaises et les études européennes.

Denis DURAND confirme que ces préoccupations sont présentes à l'esprit des membres de l'Esac. Il est favorable à l'inscription de la proposition de Gilles POUZIN dans les projets de contribution.

François VINCENT soutient la participation de Denis DURAND à l'Esac, sachant qu'il convient d'intervenir au moment de l'orientation des programmes pour influencer les décisions prises au niveau européen. Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer la coordination entre les méthodes d'habilitation en France et en Europe. Le Comité du secret statistique est souvent obligé de donner un avis sur l'accès des chercheurs aux données et ne fait qu'entériner une décision qui est quasiment déjà prise en raison des contraintes de délai. Le fait de créer une entité juridique distincte pour la recherche peut permettre d'accéder à de nouvelles données. Enfin, l'accès aux données sécurisées concerne la France mais également Eurostat. Par conséquent, il convient de se concerter sur ce sujet.

Jean-Philippe COTIS précise que l'Insee et Eurostat ont organisé un parrainage européen pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission Stiglitz. La France joue donc un rôle moteur dans cet exercice.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Cnis devra définir les sujets qui lui paraissent prioritaires.

III. Présentation des travaux du groupe de travail « connaissance des associations », Edith ARCHAMBAULT

Edith ARCHAMBAULT rappelle que le groupe de travail sur la connaissance des associations résulte d'une demande réitérée du Conseil National de la Vie Associative et d'un certain nombre de rapports récents tels que le rapport Langlais, le rapport Morange et le rapport Vercamer qui porte sur l'économie sociale et insiste sur la connaissance faible du secteur associatif. Le groupe de travail est également issu de la deuxième conférence de la vie associative, qui a eu lieu en décembre 2009 sous la tutelle de Martin Hirsch. Cette conférence a été précédée par des groupes préparatoires dont l'un portait sur la connaissance des associations et du dialogue civil. Ce groupe s'est réuni six fois et a permis d'identifier et de rencontrer un certain nombre de personnes qui exprimaient des demandes de statistiques. Il a surtout permis d'aboutir à l'expression de quatre priorités qui servent d'ossature au groupe de travail sur la connaissance des associations. Ce point de sortie de la conférence de la vie associative avait été anticipé par le Président du Cnis, qui a proposé à Edith ARCHAMBAULT de présider le groupe dès le mois de novembre.

Le groupe a démarré en avril seulement car il a été difficile de trouver les rapporteurs sur ce sujet très excentré par rapport aux préoccupations de l'Insee. Les personnes qui étaient chargées de trouver des rapporteurs au sein de l'Insee ont finalement accepté d'assumer elles-mêmes cette fonction. Il en résulte une manifeste surqualification des rapporteurs, qui sont Jérôme Accardo et Brahim Laouisset. Ces rapporteurs sont fiables, intéressés par le défi que représente ce groupe. Leurs suggestions sont toujours pertinentes et ils constituent des membres à part entière du Groupe en réunion, ce qui n'est pas toujours la règle.

Étant donné la brièveté du temps imparti pour la rédaction du rapport, qui doit aboutir à fin octobre 2010, les rédacteurs ont décidé d'entrée de jeu de considérer que le précédent groupe de travail "Neyret, Nivlet et Rault", de 1998, qui portait sur le même sujet, constituait une base de travail sur laquelle s'appuyer. D'une part, sa partie diagnostic est toujours d'actualité et récapitule l'ensemble des problèmes rencontrés pour connaître une association. D'autre part, il constitue un contre-exemple dans la mesure où ce groupe de travail, qui a fonctionné pendant trois ans, a formulé 18 recommandations dont 4 seulement ont été partiellement ou totalement réalisées en raison d'un coût pour le service statistique public qui était à l'époque de 11 ETP.

Par ailleurs, le groupe de travail a choisi de procéder par audition, à partir d'une liste d'une trentaine de noms qu'Edith ARCHAMBAULT a proposée dès la première entrevue avec le Bureau restreint en mars dernier. Cette liste a été progressivement enrichie au fur et à mesure des rencontres et de l'approfondissement de la connaissance du sujet.

De cette liste comportant des représentants des associations, des chercheurs et assimilés, des membres du service statistique public et des représentants des autres administrations publiques est sorti un groupe de travail relativement restreint de 12 personnes, compétent et très fidèle. Le groupe comporte principalement des utilisateurs de statistiques et quelques producteurs issus du service statistique public. Le seul échec de la constitution de ce groupe est que le représentant de l'Association des Départements de France a envoyé un remplaçant à la première réunion et était absent aux suivantes. La dimension territoriale est donc insuffisante et devra être complétée dans le cadre des auditions.

Le groupe a programmé six réunions d'avril à septembre 2010. Ce rythme très soutenu laisse peu de temps pour les auditions. Néanmoins, le groupe a auditionné à ce jour 13 personnes et en a approché 17 autres qui ont toutes donné leur accord de principe à une exception près. Ces six réunions ont été axées sur les priorités exprimées au cours de la conférence de la vie associative, par ordre de difficulté croissante. Chaque réunion a été structurée autour de l'audition en séance de personnes considérées comme susceptibles d'apporter des informations ou des expériences essentielles. Par ailleurs, une documentation est diffusée sur le site du Cnis en préparation de chaque séance.

La réunion du 8 avril portait sur la prise de contact, la présentation du mandat et l'état des lieux des sources et travaux statistiques récents, qu'ils émanent du service statistique public ou de sources privées ou universitaires. Le groupe a également discuté de la méthode de travail.

Le 6 mai, le groupe a discuté de la première priorité qui consiste à améliorer les données sur l'emploi et les salaires dans les associations. Ces données seront désormais publiées sur le site de l'Insee, rubrique « économie sociale ». Les trois quarts des emplois et des salaires de l'économie sociale sont associatifs. Néanmoins, ces données méritent d'être affinées notamment au niveau des nomenclatures. La nomenclature actuellement retenue sur le site de l'Insee n'est d'aucun intérêt pour les utilisateurs. La discussion a été enrichie par l'audition de Philippe Kaminski, qui a réalisé pour l'Insee un compte satellite expérimental des institutions sans but lucratif et par l'examen des données emploi et salaires des associations de l'Acoss.

La séance du 15 juin a porté sur la seconde priorité, qui consiste à créer un dispositif d'observation du bénévolat. Cette réunion a été centrée sur l'audition de Baudouin Seys, en charge à la Drees d'une enquête auprès de 4 000 ménages sur le bénévolat dans le prolongement de celle qu'il avait réalisée en 2002 à l'Insee en annexe à l'enquête sur les conditions de vie. Les avantages et les inconvénients des différents types d'enquête qui mesurent le bénévolat auprès des associations elles-mêmes ou des ménages ont été discutés. Le groupe a également examiné les possibilités d'utilisation des enquêtes sur l'emploi du temps actuellement en cours à l'Insee. Par ailleurs, la comparabilité internationale a été discutée à l'occasion de la remise à l'Organisation Internationale du Travail d'un manuel méthodologique sur la mesure du bénévolat. Il serait bon que les enquêtes respectent cette méthodologie internationale.

La prochaine réunion du groupe du travail visera à compléter la connaissance des ressources sur les associations. Elle sera centrée sur l'audition de Viviane Tchernonog, chercheur du Centre d'Économie de la Sorbonne, dont les trois enquêtes auprès des associations donnent actuellement les seules données complètes sur les ressources des associations. Le groupe verra comment raccorder ces données à celles provenant de la comptabilité publique. Dans ce cadre, Sylvie Danoun présentera les améliorations récentes du jaune budgétaire, qui est désormais décomposé par destinataire. La décomposition par destinataire pourra peut-être s'appliquer également à la comptabilité publique des communes et des départements.

La réunion du 7 septembre portera sur la priorité la plus difficile mais également la plus proche du rapport Stiglitz puisqu'elle consiste à proposer une méthodologie de la mesure sectorielle de la plus-value associative. Le groupe répondrait ainsi à une forte demande exprimée par le milieu associatif lors de la conférence. La réunion sera orientée par l'audition de trois experts sur la mesure pluridimensionnelle de l'utilité sociale, les indicateurs territoriaux et la méthodologie des indicateurs sociaux.

Le 30 septembre, le groupe tiendra une réunion de récapitulation destinée à aboutir à des recommandations partagées. Ces recommandations seront présentées le 11 octobre à la Commission Entreprises et stratégies de marché. Les rédacteurs espèrent être en mesure de présenter une version préliminaire du rapport à la Commission Démographie et questions sociales le 4 novembre, avant sa présentation au Bureau du Cnis du 13 décembre.

Débat

Jean-Pierre DUPORT précise que comme pour le rapport Vorms, il a été décidé que les producteurs de statistiques ne faisant pas partie du SSP ne devaient pas être inclus parmi les membres du groupe de travail pour éviter les problèmes de déontologie. Jean-Pierre DUPORT adressera un courrier à Patrick Mareschal pour obtenir la participation d'un représentant de l'Association des Départements de France.

Jean-Philippe COTIS se félicite de l'implication de l'Insee dans cet exercice sur la connaissance des associations, dont la Commission Stiglitz a relevé l'importance. Le groupe de travail fait donc partie des contributions françaises à la mise en œuvre du rapport Stiglitz.

Roxane SILBERMAN se félicite que les travaux du groupe tiennent compte de la comparabilité internationale. Par ailleurs, elle souhaite savoir si le groupe a déjà réfléchi à la stratégie à suivre pour assurer la mise en œuvre de ses recommandations.

Edith ARCHAMBAULT précise que le rapport sur la connaissance des associations fera référence au rapport Stiglitz. Le rapport Stiglitz ne mentionne pas le bénévolat et évoque les associations comme créatrices de lien social mais ne leur donne peut-être pas toute la place qui leur revient en tant qu'élément de la qualité de la vie. Le rapport Neyret-Nivlet-Rault est extrêmement riche. Néanmoins, compte tenu de la conjoncture, le groupe de travail ne pourra proposer des mesures aussi coûteuses que celle du précédent rapport. Par conséquent, l'objectif est de définir les possibilités d'amélioration à partir des données et des outils existants, en rassemblant les sources du système statistique public, qui sont très dispersées et en créant des synergies avec les travaux menés hors du système statistique public. Par exemple, les personnes des comptes nationaux qui élaborent la nouvelle base pour les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ont une convention pour utiliser les données de Viviane Tchernonog. Il convient de susciter ce type de bonnes pratiques à l'avenir.

Sur la dimension internationale, Edith ARCHAMBAULT précise qu'elle participe à un programme de comparaison internationale regroupant 40 pays. La méthodologie construite dans ce cadre a été reprise dans un manuel des institutions sans but lucratif dans le système des comptes nationaux. Le chapitre sur les ISBL du SNA 2008 constitue un résumé de ce manuel méthodologique. Enfin, elle fait partie du groupe d'experts sur la méthodologie du bénévolat.

IV. Les suites données au rapport Vorms, Stéfan LOLLIVIER

Stéfan LOLLIVIER indique que les suites données au rapport Vorms renvoient à la mise en place d'un cadre interministériel et aux recommandations directement adressées aux ministres.

Un cadre interministériel a été mis en place pour donner une suite politique à certaines des recommandations du rapport Vorms. Un article de loi a été voté le 30 juin afin de donner une existence juridique aux bases notariales. En effet, un arrêté obligeait les notaires à remplir la base alors qu'elle n'existait pas d'un point de vue réglementaire. Cette loi donnera lieu à un décret en Conseil d'État qui précisera la rémunération des notaires, les règles d'accès et les conditions de tarification. Les notaires seront rémunérés au moment de la signature des actes. La base devrait être accessible à tous et la tarification sera d'autant moins élevée que le niveau géographique sera large. Le décret sera retravaillé dans le cadre du groupe interministériel avant sa présentation en Conseil d'État.

Le rapport recommandait d'exploiter les avant-contrats afin de donner une information précoce par rapport à l'exploitation des contrats effectivement signés de façon à occuper le terrain économique aussi précocement que certains concurrents dont la qualité des données fait débat. Dans ce cadre, le Conseil Supérieur du Notariat a créé une société visant à exploiter les avant-contrats. La première production est annoncée pour début 2011 mais le groupe interministériel ne dispose pas encore de retour précis sur l'avancement des travaux au sein de cette société.

S'agissant des fichiers fiscaux, l'accès à la base de la DGFIP, Filocom, qui aurait permis de donner des informations extrêmement localisées, n'a pas encore abouti. La première réunion s'est avérée non conclusive, la DGFIP faisant état de réserves importantes sur l'anonymat et le secret fiscal.

Le fichier Sitadel des permis de construire a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin. Le bilan en est mitigé dans la mesure où la Direction Générale des Collectivités Locales n'était pas présente. Par ailleurs,

les permis de construire sont alimentés par les collectivités locales, essentiellement les communes, et l'Etat n'a pas le pouvoir d'imposer la transmission de données par les communes, sauf à recourir à une loi. La réunion du 29 juin portait sur les mesures à mettre en œuvre pour faciliter les échanges afin de limiter les coûts de production, notamment en précisant les normes réglementaires et en travaillant avec les éditeurs de logiciel. Le sujet est d'autant plus complexe que l'essentiel des constructions est actuellement réalisé dans les communes de petite ou moyenne taille, qui n'ont pas les moyens de fournir les informations nécessaires dans les délais requis. Le groupe continuera d'étudier la question mais il n'existe pas d'autre levier vis-à-vis des communes que le levier législatif.

L'Insee vise une publication trimestrielle sur l'indice des loyers pour début 2011 comme recommandé par le rapport. Les premiers travaux sur l'enquête nationale logement ont avancé. La date de réalisation de l'enquête dépendra des moyens disponibles. Enfin, les questions de l'enquête SRCV sur l'endettement et le taux d'effort seront exploitées en vue d'une publication début 2011 dans un Insee Références.

L'enquête sur les personnes sollicitant des prêts avance très progressivement, la Banque de France n'étant pas en mesure de s'en charger. Dans l'état actuel des choses, une autre solution devra être trouvée.

Débat

Elisabeth PAULY s'étonne de la remarque concernant la Banque de France sachant qu'à sa connaissance, le rapport ne contient pas de demande explicite que la Banque de France aurait rejetée. Des questions ont été posées à la Banque de France sur les informations qu'elle pouvait fournir et celle-ci a répondu qu'elle détient des informations sur les encours et les taux des crédits à l'habitat mais pas sur les personnes sollicitant des prêts. Il serait, au demeurant, extrêmement complexe de compiler des informations sur les personnes sollicitant des prêts

Patrick DUCHATEAU se félicite des avancées concernant la base notariale compte tenu de l'importance de disposer d'au moins une donnée fiable et rapide. En revanche, il juge navrant que la DGFIP soit aussi peu réactive.

Jean-Pierre LE GLEAU annonce qu'une réunion du groupe de suivi portant sur les questions fiscales se tient à la DGFIP le 1^{er} juillet. La loi interdit à la DGFIP de révéler des informations couvertes par le secret fiscal. Les statisticiens interprètent la loi en considérant qu'il est possible de communiquer des informations individuelles à condition qu'il ne soit pas possible d'identifier les individus. Le secret fiscal n'empêcherait donc pas de communiquer toute information individuelle. La DGFIP ne partage pas encore cette interprétation de la notion de secret fiscal.

Jean-Pierre DUPORT suggère de mentionner dans l'avis général 2011 un point sur le manque de coopération de la DGFIP, qui avait déjà été constatée à l'occasion du rapport Ollivier.

V. Labellisation des enquêtes, certification des sources administratives et étalonnage des statistiques privées, Jean-Pierre LE GLÉAU

1. Labellisation des enquêtes et certification des sources administratives

Jean-Pierre LE GLÉAU rappelle que la modification de la loi statistique de 2008 a défini le concept de statistique publique. Il s'agit des productions issues d'une part des enquêtes statistiques, dont la liste paraît chaque année dans un arrêté signé du ministre de l'économie, et d'autre part de l'exploitation à des fins d'information générale de données recueillies par les organismes publics.

Il existe une procédure de labellisation des enquêtes statistiques par le comité du label. L'attribution du label constitue un préalable au visa donné par le ministre, qui permet la réalisation de l'enquête. En revanche, il n'existe pas de labellisation pour les exploitations de données administratives. Or l'ensemble des statistiques publiques, qu'il s'agisse d'enquêtes ou d'exploitations de données administratives, doit être réalisé conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Par ailleurs, l'Autorité de la statistique publique a pour rôle de veiller à ce que les statistiques soient conçues, produites et diffusées dans le respect de ces bonnes pratiques.

Par conséquent, l'Autorité de la statistique publique a souhaité que l'Insee mette en place une procédure équivalente à la labellisation des enquêtes. L'objectif de cette procédure serait d'identifier parmi l'ensemble des productions statistiques celles qui respectent le code de bonnes pratiques et de rendre publics les résultats de cet examen. Le président de l'ASP a demandé, comme il en a la possibilité d'après le décret, au directeur général de l'Insee de confier une expertise sur ce point à des membres de l'inspection générale de l'Insee. Deux membres de l'inspection générale de l'Insee ont été chargés de cette mission.

La procédure qui pourrait être retenue consiste à expliciter les principes du code de bonnes pratiques qui devront s'appliquer et à évaluer les processus examinés en référence à ces principes. L'évaluation permettra de définir les améliorations à apporter dans la diffusion, les redressements et la communication par rapport au code de bonnes pratiques. Par conséquent, les travaux donneront lieu à une liste de recommandations qui lorsqu'elles auront été prises en compte, permettront de délivrer une validation qu'il est proposé d'appeler « certification » pour la distinguer de la labellisation des enquêtes qui, elle, intervient *a priori*.

Cette procédure est comparable à celle qui s'exerce au niveau communautaire pour l'ensemble de l'Insee et des services statistiques ministériels. Après la publication du code de bonnes pratiques, chaque institut et service statistique ministériel a été évalué par les pairs, qui ont souligné les améliorations à apporter.

La procédure concerne les exploitations à des fins d'information générale de données recueillies par les organismes publics, les administrations, les services statistiques ministériels et les organismes privés chargés d'une mission de service public. Elle ne concerne pas la certification de données recueillies par des organismes privés, qui relèvent d'une procédure différente.

La procédure de certification pourrait être mise en œuvre par le comité du label, qui examine déjà la labellisation des enquêtes. Cette nouvelle mission se distingue de la labellisation des enquêtes sur plusieurs points.

- Premièrement, la labellisation des enquêtes intervient *a priori* et constitue donc un préalable à la réalisation de l'enquête, tandis que la certification serait délivrée *a posteriori*.
- Deuxièmement, alors que l'un des éléments d'examen de la labellisation des enquêtes consiste à vérifier que l'enquête ne conduit pas à une charge excessive sur les enquêtés, ce point n'a plus de raison d'être pour les exploitations de fichiers administratifs puisque les données exploitées ont déjà été collectées à d'autres fins que pour la production statistique.
- Troisièmement, si la labellisation s'inscrit dans une logique de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, la certification vise davantage à s'assurer du respect du code de déontologie, qui relève plutôt de l'Autorité de la statistique publique. Par conséquent, il pourrait être nécessaire de revoir l'organisation du comité du label pour lui confier certaines tâches au nom du Cnis et d'autres au nom de l'ASP. Par ailleurs, la certification porterait sur les processus qui mènent à la production des données et non sur les organismes qui les produisent.

Enfin, la saisine provenant de l'Autorité de la statistique publique, il est probable que c'est celle-ci qui déterminera l'ordre d'analyse des certifications.

2. Étalonnage des statistiques privées, Philippe CUNEO

Philippe CUNEO indique que le projet d'étalonnage consiste à faire évaluer la qualité de la statistique privée par un groupe d'experts indépendants. Il convient de garantir la faisabilité de la procédure, qui aura un coût si elle fait appel à des experts indépendants, l'accès aux résultats, la rapidité et la forme de l'avis de la commission.

La première question qu'il convient de résoudre concerne la publicité systématique ou non qu'il conviendra de donner aux résultats de la procédure. Le service statistique public et le Cnis ne sont pas habitués à des procédures qui ne seraient pas transparentes et dont les résultats ne seraient pas systématiquement publics. En revanche, le Ministère estime que la publication systématique des résultats risque de dissuader certains acteurs de qualité d'entrer dans le processus, ce qui est évidemment regrettable. Il est donc proposé de mettre en place une procédure en deux temps, comportant un pré-examen confidentiel et gratuit. Le pré-examen constituerait une procédure légère, réalisée à partir d'un formulaire simplifié s'inspirant par exemple du formulaire en 19 points de la procédure d'opportunité du Cnis. Une équipe mixte, composée principalement de personnes du service statistique public, donnerait un premier avis sur ce dossier simplifié en indiquant si le demandeur n'a aucune chance d'obtenir un avis positif ou s'il est probable qu'il l'obtiendra à quelques réserves près. La seconde phase consisterait en l'examen proprement dit, qui ferait l'objet cette fois d'une publication systématique des résultats.

Cette procédure en deux temps permet a priori d'assurer la transparence systématique des résultats tout en évitant de dissuader de bons candidats de se lancer dans la procédure sans connaître les chances qu'ils ont d'obtenir en fin de compte un avis positif.

La demande d'examen formel ferait l'objet d'un dossier substantiel et d'un devis. Il conviendra en effet de s'accorder sur la facturation, s'agissant d'un service rendu par le service statistique public à des partenaires privés. Le candidat signerait ensuite une convention et s'engagerait explicitement à accepter la publicité des résultats.

Les principes de l'étalonnage suivraient ceux du code de bonnes pratiques de la statistique publique en les adaptant au statut privé du producteur. On y préciserait notamment que les statistiques doivent être produites par un service spécialisé, visible dans l'organigramme de l'organisme et disposant de moyens humains et financiers appropriés à ses missions.

Une équipe d'analyse du dossier serait chargée du pré-examen et de préparer l'examen du dossier, qui reviendrait à une équipe délibératrice. Pour garantir la transparence et l'indépendance vis-à-vis des différentes parties prenantes, il faudrait que la procédure fasse appel à des personnes du service statistique public et à des personnes extérieures au service statistique public, qu'il est envisagé de grâce au fait que la procédure d'étalonnage aura été rendue payante. Ce principe est *a priori* accepté par les professionnels. L'équipe délibératrice pourrait être composée de membres de l'Insee, de membres du service statistique public extérieurs à l'Insee, de membres de la Société Française de Statistique, qui sont très souvent des enseignants, et de professionnels. Son président devrait être choisi pour ses garanties indiscutables d'impartialité plutôt que pour sa technicité. Celle-ci relèverait plutôt de l'équipe chargée du pré-examen.

La procédure de pré-examen serait quant-à-elle gratuite et confidentielle. L'examen lui-même serait payant et ses résultats systématiquement publics. Chaque critère ferait l'objet d'une évaluation qualitative. Une courte synthèse résumerait la procédure d'évaluation et indiquerait clairement le degré de confiance pouvant être apporté à la statistique et les éventuelles limitations de champ, de validité, etc. à lui apporter. Il est probable que les réserves porteront le plus souvent sur le champ.

La procédure serait proposée au Bureau du Cnis au début de l'automne puis testée sur une ou deux statistiques de volontaires, notamment la FNAIM.

Débat

Jean-Pierre DUPORT invite Philippe CUNEO à prendre en compte la demande des ministres formulée ainsi : « *Afin de ne pas dissuader les producteurs de s'engager dans la démarche, vous voudrez bien étudier les avantages et les inconvénients que la publicité donnée à l'étiquetage informatique soit laissée à leur discrétion.* » La question est de savoir si le résultat de l'étalonnage est publié par l'autorité qui étalonne ou par le demandeur de l'étalonnage. Jean-Pierre DUPORT a rencontré des acteurs intéressés par l'étalonnage qui préfèrent que la décision relève de l'autorité qui étalonne.

Par ailleurs, il indique que ces procédures de labellisation feront l'objet d'une réunion exceptionnelle du Bureau en octobre. Enfin, il note la nécessité d'élaborer un glossaire pour clarifier les éléments concernant la labellisation, la certification et l'étalonnage.

Henri CHEYNEL souhaite savoir si d'autres producteurs de données que ceux relevant de la statistique immobilière pourront émettre une demande d'étalonnage.

Gilles POUZIN estime que l'approche proposée par Philippe CUNEO est relativement sophistiquée et se demande si elle ne s'inscrit pas trop tôt par rapport aux ambitions de conformité à l'ensemble des principes du code de bonnes pratiques des statistiques publiques dans le processus d'intégration des statistiques privées dans le dispositif national. S'agissant du financement du coût de ces étalonnages, Gilles POUZIN fait part de sa méfiance à l'égard du principe des notes payantes. Il existe peut-être une étape intermédiaire moins sophistiquée sur l'audit des données. Une procédure de pré-examen gratuit approfondi permettrait au Cnis de disposer de données fournies par les producteurs sur les sources et les méthodes qu'ils utilisent. Le libre choix serait laissé au demandeur de publier ou non le résultat de la procédure et le public comprendra que les producteurs qui ne le publient pas n'ont pas obtenu l'étalonnage.

Roxane SILBERMAN souhaite savoir si la question des circuits de collecte des données fait partie des critères de la procédure de certification des sources administratives. Par ailleurs, elle demande de quelle procédure relèvent les bases élèves, les enquêtes produites par les universités ou les instituts de recherche et les enquêtes produites par les instituts de sondage. Enfin, elle suppose que les limites de l'interprétation des statistiques privées relèvent de la publication des résultats.

Denis DURAND observe que l'utilisateur se trouvera face à un ensemble complexe comportant d'une part des enquêtes du système statistique public bénéficiant du label, des sources administratives ayant fait l'objet d'une certification selon une procédure différente mais à laquelle le Comité du label participerait et enfin des sources privées ayant fait l'objet d'un étalonnage avec publication. Par conséquent, il conviendra d'apporter des explications claires au public sur ces processus.

Par ailleurs, il est probable que l'usage des sources administratives et des sources privées est amené à se développer pour des raisons budgétaires. A l'échelon européen, cette évolution est annoncée encore plus clairement qu'à l'échelon national. Le Directeur Général d'Eurostat a en effet expliqué que des choix devront être pris pour faire face à la réduction des moyens. La principale préoccupation de l'utilisateur final est que l'ensemble des informations fournies soit d'une qualité égale dès lors que différentes sources statistiques lui seront proposées. Or il n'est pas certain que les procédés envisagés à ce stade répondent à cette attente, s'agissant notamment de la procédure d'étalonnage. Néanmoins, Denis DURAND note que le Cnis occuperait une place importante dans chacune des procédures et soutient cette intention.

Benoît ROBIN souscrit à la proposition du Président consistant à organiser une réunion du Bureau dédiée à ces sujets. Il relève l'intérêt de mettre en place des dispositifs offrant une complémentarité d'outils. Néanmoins, la mise en place de procédures de labellisation, de certification et d'étalonnage peut engendrer un risque de mise en concurrence de certaines sources par rapport à d'autres. Les conséquences de ce risque sur le long terme méritent un débat de fond. Il est essentiel que le Cnis occupe une place importante dans chacune des procédures. Enfin, Benoît ROBIN a constaté que lors de l'examen en Comité du secret statistique de demandes d'accès à des enquêtes, nombre de services statistiques attireraient l'attention des utilisateurs et en particulier des chercheurs sur les limites du recours à telle ou telle enquête. Le Comité du secret statistique dispose donc de compétences sur la fiabilité des données.

François VINCENT soutient la démarche visant à étendre les procédures de qualité à toutes les sources mais se pose des questions quant au périmètre des données administratives. Les données sur la santé de la Cnam et du régime complémentaire par exemple sont-elles considérées comme des sources administratives ou privées ? De même, l'utilisation des sources fiscales, considérées comme des sources administratives, pose d'autres problèmes que celui de la certification.

Edith ARCHAMBAULT signale que le domaine associatif a exprimé une forte demande en faveur d'un tableau de bord annuel des données statistiques sur les associations. Il est important de définir des règles de fiabilité des statistiques offertes au public. L'utilisateur comprendra qu'une enquête labellisée est plus fiable qu'une enquête étalonnée avec réserves.

Jean-Pierre DUPORT ajoute que le dispositif visant à assurer la qualité des données statistiques doit être compréhensible par le public. A partir du moment où un système étalonné sera mis en place, il faut que les citoyens qui auront connaissance de l'information statistique sachent que sa qualité a été contrôlée. Par conséquent, il n'est pas favorable à un processus d'étalonnage simplifié car cela serait dangereux pour l'avenir. Il serait irresponsable de mettre en place des dispositifs ne garantissant pas aux utilisateurs la qualité de l'information statistique. De son point de vue, il ajoute que le processus devra prévoir un dispositif de suivi de la qualité.

Philippe CUNEO explique que la solution concernant l'étalonnage et consistant en un pré-examen suivi d'un examen a pour objectif de résoudre la question de la publication systématique ou non des résultats. Le pré-examen permettra au fournisseur de statistiques privées de disposer d'une information relativement fiable sur ses chances d'être étalonné. La procédure sera suffisamment légère pour ne pas mobiliser d'importants moyens et permettra de rassurer les demandeurs. Si le demandeur choisit ensuite de s'engager dans la procédure d'étalonnage, il s'engagera à accepter la publication des résultats par le Cnis ou par l'organisme chargé par le Cnis de mener à bien la procédure. Il faut que cette procédure soit publique ne serait-ce que parce qu'elle monopolisera des moyens de la statistique publique, qui est censée rendre compte de leur utilisation.

La procédure d'étalonnage pourrait être étendue à l'information produite par les laboratoires pharmaceutiques, les cliniques privées ou les opérateurs des NTIC. La collecte administrative relève en revanche de la certification. *A priori*, l'examen de certification d'une production de statistiques publiques à partir d'une source administrative portera sur l'ensemble du processus de production de l'information. Les enquêtes produites par les universités à des fins de recherche relèvent des processus de validation de la recherche. En revanche, les enquêtes des chercheurs destinées à l'information générale du public font l'objet de la procédure de labellisation du Cnis. Enfin, il existe une commission de certification de la qualité des sondages d'opinion.

A ce stade, l'étalonnage porterait sur deux ou trois statistiques privées de la sphère immobilière. Les risques de confusion entre la labellisation et l'étalonnage sont donc limités. La distinction entre la labellisation et la certification n'a pas grande importance pour le public, qui retiendra qu'il s'agit dans les deux cas de statistiques publiques dont la qualité est garantie.

Les statistiques produites par la CNAMTS relèvent de la certification dans la mesure où la CNAMTS effectue une mission de service public.

Une procédure d'étalonnage qui consisterait simplement à accorder ou refuser l'étalonnage conduirait très probablement à le refuser systématiquement en raison des imperfections concernant le champ des statistiques privées. En revanche, les réserves devront être simples et peu nombreuses.

Henri CHEYNEL observe que la procédure d'étalonnage touche la question de l'intervention de l'Autorité statistique publique dans le domaine privé. Si un acteur n'est pas étalonné, c'est soit que l'étalonnage lui a été refusé, soit qu'il ne l'a pas demandé, ce qui engendrera des incertitudes. Les partenaires sociaux pourraient exiger que les négociations ne se fassent que sur la base d'enquêtes ayant reçu l'étalonnage.

Jean-Pierre LE GLÉAU rappelle que selon la loi, les statistiques publiques, en dehors des enquêtes statistiques elles-mêmes, consistent en exploitations à des fins d'information générale d'informations collectées par des organismes publics. Par conséquent, les informations produites à partir des bases élèves en font partie et sont éligibles au processus de certification. Le développement des sources administratives constitue une raison supplémentaire de porter l'attention sur la certification de ces données. La certification, qui fait référence au code de bonnes pratiques, relève davantage du domaine de l'Autorité de la Statistique Publique que de celui du Cnis. Par conséquent, confier la procédure de certification au Comité du label nécessiterait une révision et un réaménagement des missions de ce Comité.

Jean-Pierre DUPORT observe que le Cnis est confronté à une demande ancienne de labellisation des sources administratives et de vérification de la qualité des statistiques privées dans un domaine sensible, celui de l'immobilier. Dans le domaine de l'immobilier, les acteurs privés sont des producteurs essentiels de l'information statistique. Par conséquent, le Cnis ne peut refuser d'examiner cette question.

Selon le dispositif envisagé, un producteur ne pourra être étalonné que s'il le demande. L'indépendance des producteurs est donc respectée. Il appartient au Cnis ou plus probablement à l'Autorité de la statistique publique de prendre leurs responsabilités. La question du rattachement de l'instance d'étalonnage au système de labellisation du Cnis ou à l'ASP devra être étudiée avec le président de l'ASP. Quelle que soit la solution retenue, le dispositif devra être expérimenté avant sa généralisation et il conviendra de veiller à ce que l'institution qui en sera responsable maîtrise le champ de son développement. Enfin, il conviendra de déterminer les modalités du suivi, qui pourraient résider dans des contrôles périodiques, pour s'assurer que les producteurs continuent de respecter les règles qui leur avaient permis d'obtenir l'étalonnage. La réflexion budgétaire devra tenir compte des moyens nécessaires à ce suivi.

Denis DURAND observe que les enquêtes statistiques sont également censées respecter le code de bonnes pratiques. Or le Cnis ne s'abstient pas pour autant de donner un avis d'opportunité à leur sujet. Il en est de même pour l'utilisation des sources administratives.

Gilles POUZIN rappelle que les premières discussions du groupe de travail sur les statistiques immobilières, utilisées y compris par l'administration sans qu'il soit toujours possible de vérifier leur qualité, consistaient à proposer d'accompagner la publication des données par une fiche déclarative. Le

dispositif envisagé initialement était donc beaucoup moins ambitieux que la certification. Une démarche d'étiquetage déclaratif constituerait déjà une source de progrès.

VII. Ébauche d'avis général 2011, Philippe CUNEO

Philippe CUNEO présente l'ébauche d'avis qui figure en annexe.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il a reçu un courrier de l'Observatoire Sociologique du Changement faisant part des inquiétudes des chercheurs sur l'accès à un certain nombre d'informations compte tenu du nouveau mode de recensement de la population. Le secrétariat du Cnis préparera pour le président une réponse à l'OSC qui sera également reprise dans le projet d'avis 2011.

Roxane SILBERMAN précise que la demande des chercheurs porte sur les évolutions intervenues sur les prestations sur mesure, qui constituaient un niveau intermédiaire entre le fichier détaillé et l'accès sécurisé. Les prestations sur mesure permettaient de fournir aux chercheurs une information qui leur suffisait sans passer par le centre sécurisé. L'incertitude concernant le nouveau dispositif perdure et provoque chez les chercheurs une inquiétude qui dépasse largement le cadre de l'OSC. Par conséquent, Roxane SILBERMAN signale qu'il est urgent de répondre à cette question.

Pierre AUDIBERT indique que le groupe de travail du Cnis sur le recensement de la population, auquel participent des chercheurs, a abordé cette question. Davantage d'informations sont diffusées à partir de l'enquête de recensement depuis la mise en place du nouveau dispositif. Les fichiers détails publiés en octobre prochain témoigneront d'un grand degré de précision pour satisfaire aux besoins des chercheurs. Enfin, il est envisagé de mettre en place un service de produits sur mesure.

Benoît ROBIN juge positif le caractère synthétique de l'avis transversal. Il se félicite par ailleurs de la cohérence par rapport aux avis antérieurs. Concernant le paragraphe 13, il suggère de dissocier la demande concernant le prolongement des débats et l'organisation d'une conférence des travaux sur les indicateurs eux-même.

Les prochaines réunions du Bureau :

- ***Judi 28 octobre (le matin) sur la certification des sources administratives et l'étalonnage des données privées.***
- ***lundi 13 décembre (toute la journée).***

ANNEXE

Trame d'un avis général

Paris, le 29 juin 2010

Trame d'un avis général

1. Le Cnis affirme son attachement à une statistique publique indépendante et capable d'alimenter le débat démocratique. Les évolutions du dispositif statistique nécessaires pour comprendre les transformations de la société nécessitent des moyens adaptés. Le Conseil sera particulièrement vigilant à ce que **les moyens budgétaires et humains du SSP lui permettent d'assumer ces évolutions.**
2. Devant l'utilisation croissante des fichiers administratifs à des fins statistiques, le Conseil se félicite du projet de mise en place d'une procédure de **certification des exploitations de données administratives** pour garantir la qualité et l'objectivité des données produites. Il demande à être tenu informé de la procédure retenue.
3. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste tout particulièrement sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom.
4. Le Conseil prend acte de la demande adressée au Président du Cnis par les ministres du développement durable et de l'économie et le secrétaire d'État au logement que les modalités de la procédure d'**étalonnage des données privées** soient proposées **suite au rapport Vorms**. Le Conseil souhaite attirer l'attention sur l'articulation nécessaire de cette procédure avec l'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique aux enquêtes placées sous l'égide de la loi de 1951 d'une part, et la certification des exploitations de données administratives contribuant à la statistique publique d'autre part. Il demande que la procédure retenue soit soumise pour avis au bureau du Cnis.
5. L'analyse des caractéristiques du parc de logements au niveau local ou la mesure des dépenses territoriales de l'État seraient facilitées par **l'analyse des données provenant des fichiers fiscaux (Filocom par exemple) ou des sources comptables**. Le Conseil demande que des contacts soient repris avec la DGFIP pour examiner les solutions à apporter pour lever les difficultés rencontrées par le SSP pour disposer de ces informations dans le respect des règles de confidentialité.
6. Pour répondre à la demande de la Cour des comptes de formuler des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans les services à la personne**, le Conseil demande la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Il dressera un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formulera des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles.
7. Le Conseil a pris acte de la participation du SSP à **l'évaluation des politiques publiques**, notamment grâce à la réalisation d'enquêtes statistiques. Il demande que le bilan détaillé du programme de travail accorde une attention particulière à cette activité d'une ampleur nouvelle, notamment à la diffusion des résultats

8. Suivi des recommandations du groupe de travail Bernadet sur **les statistiques de transport** (cet avis sera rédigé après la présentation qui sera faite à la commission « Entreprises et stratégies de marchés »).
9. **La diffusion du recensement de la population**
(l'avis sera rédigé en fonction des recommandations du groupe de travail sur la diffusion du RP et des demandes des chercheurs).
10. Le Conseil réaffirme la **nécessité de disposer d'information sur la comptabilité bancaire par ligne de métier** dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il demande la constitution d'un groupe technique restreint afin d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place d'une comptabilité bancaire par activités. Il suivra avec attention l'avancée de ses travaux.
11. Le Cnis salue l'importante contribution au débat sur les besoins statistiques que constitue **le rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (Comedd). Il a pris note des recommandations concernant la statistique publique et réaffirme avec lui que les discriminations selon l'origine doivent s'étudier à partir d'analyses multicritères « toutes choses égales par ailleurs ».

Il salue l'effort de la statistique publique depuis plusieurs années pour introduire dans le dispositif statistique de base les informations sur la nationalité et le pays de naissance (ou départements pour les DOM) des individus et de leurs parents, nécessaires pour étudier les discriminations liées à l'origine. Il souhaite que ce recueil permette de construire des indicateurs à un niveau de détail et à une fréquence pertinents. Il invite à poursuivre, au sein du Cnis, la réflexion sur l'opportunité d'introduire dans le questionnaire du prochain cycle des enquêtes de recensement, des questions sur la nationalité et lieu de naissance des parents. Il soutient l'introduction de ces questions dans une enquête associée au recensement.

Il soutient également le principe de la réalisation, à période régulière, d'une enquête dédiée à l'étude des discriminations et des inégalités.

12. Le Conseil exprime de nouveau l'importance qu'il accorde à la **constitution d'un système d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants**. Il réaffirme le besoin d'analyser ces parcours et leur diversité. Il souhaite que ce système d'information présente toutes les garanties de confidentialité des données.
13. Le Cnis prend acte du succès de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement par le CESE, le Meeddm et le Cnis dans le cadre de la loi Grenelle. Il se félicite que cette concertation ait permis de préciser les indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Il formule le souhait que les indicateurs demandés aux collectivités locales et aux entreprises soient cohérents avec ceux de la SNDD.

Le Cnis demande que le débat se poursuive sur les indicateurs territoriaux dans une commission *ad hoc* du Cnis. Il demande que le groupe technique chargé de préciser certains concepts, d'améliorer les indicateurs retenus et de travailler sur ceux laissés en « *pouponnière* » présente le résultat de ses travaux en 2011 lors de réunions de la commission de concertation organisée conjointement par le CESE, le Cnis et le CGDD.

Il souhaite qu'une nouvelle conférence soit organisée en 2012 après l'adoption des indicateurs européens.